

STAGE EN ENTREPRISE

Les élèves rentrant en Baccalauréat Technologique 1^{er} STAV Transformation des Produits Alimentaires doivent réaliser dans le cadre de leur formation et conformément au référentiel un stage en **entreprise Agro-alimentaire** de **5 semaines**. Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger après validation de l'équipe pédagogique. Les lieux de stage peuvent être très variés et relever de différents secteurs de l'agro-alimentaire. Les principaux lieux de stages possibles sont :

- Ex (liste non exhaustive) :
- Boulangerie industrielle
 - Transformation fruits et légumes
 - Boissons non alcoolisées
 - Plats cuisinés
 - Viandes, Laiterie, fromages,...
 - Chocolaterie
 - Cave coopérative
 - Foie gras
 - Bonbons/sucreries/biscuiteries
 - Aliments animaux...

Une information précise sur le stage sera donnée aux élèves par le professeur Coordonnateur de la filière chargé du suivi des stages quelques jours après la rentrée scolaire. Dates de stage possibles : (voir tableau ci-dessous : Pas de stage possible entre le 1^{er} et le 15 Août)

Possibilités	Durée (en semaines)	Découpage possible et périodes prévues	Observations
1	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoires à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) + 1 semaine au choix en été	1 seul lieu de stage
Ou 2	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) + 1 semaine au choix en été	2 lieux de stage (les 4 premières semaines dans un premier lieu puis une semaine dans un second lieu)
Ou 3	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) - 1 semaine aux vacances de Toussaint 2027	1 seul lieu de stage
Ou 4	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) - 1 semaine aux vacances de Toussaint 2027	2 lieux de stage (les 4 premières semaines dans un premier lieu puis la semaine de Toussaint dans un second lieu)

Compte tenu des délais nécessaires à la validation des stages (dérogation pour élève mineur notamment), nous conseillons à l'ensemble des élèves et des parents d'engager dès le début de l'été les premières démarches (choix du secteur, région géographique, identification de quelques entreprises, adresse,....) voire des prises de contact avec des maîtres de stage potentiels afin de faciliter et finaliser la procédure au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027

STAGE EN ENTREPRISE

Les élèves rentrant en Baccalauréat Technologique 1^o **STAV Services** doivent réaliser dans le cadre de leur formation et conformément au référentiel un stage dans une structure de services de **5 semaines**. **Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger** après validation de l'équipe pédagogique. **Les lieux de stage peuvent être très variés** et relever de différents secteurs des services. Les principaux lieux de stages possibles sont :

- les crèches, multi-accueil petite enfance, accueil loisirs, maison d'accueil personnes âgées Ehpad/MARPA, Pôle de proximité, ADMR, hôpital rural
- les associations d'art/patrimoine, environnementales, historiques, musicales,...
- les structures touristiques (camping, gîte, parc d'animation, musée, office de tourisme...)
- les centres de loisirs, les centres sportifs ou culturels
- les maisons de services au public, services d'aide à l'emploi, les maisons médicales,...
- tous commerces alimentaires ou non (coiffure, banque, agence immobilières,...) en milieu rural, AMAP's
- les parcs animaliers, refuges, SPA, ,...

Une information précise sur le stage sera donnée aux élèves par le professeur Coordonnateur de la filière chargé du suivi des stages quelques jours après la rentrée scolaire. Dates de stage possibles : (voir tableau ci-dessous : Pas de stage possible entre le 1^o et le 15 Août)

Possibilités	Durée (en semaines)	Découpage possible et périodes prévues	Observations
1	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoires à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) + 1 semaine au choix en été	1 seul lieu de stage
Ou 2	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) + 1 semaine au choix en été	2 lieux de stage (les 4 premières semaines dans un premier lieu puis une semaine dans un second lieu)
Ou 3	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) - 1 semaine aux vacances de Toussaint 2027	1 seul lieu de stage
Ou 4	5	- 1 semaine aux vacances de Pâques 2027 obligatoirement - 3 semaines obligatoirement à partir de mi-juin 2027 (date à définir selon dates épreuves de français) - 1 semaine aux vacances de Toussaint 2027	2 lieux de stage (les 4 premières semaines dans un premier lieu puis la semaine de Toussaint dans un second lieu)

Compte tenu des délais nécessaires à la validation des stages (dérogation pour élève mineur notamment), nous conseillons à l'ensemble des élèves et des parents d'engager dès le début de l'été les premières démarches (choix du secteur, région géographique, identification de quelques structures/entreprises, adresse,...) voire des prises de contact avec des maîtres de stage potentiels afin de faciliter et finaliser la procédure au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027